

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

**ARRETE DE RETRAIT D'UNE LICENCE DE TAXI
EXPLOITEE PAR Monsieur Lionel LEVADOUX - Autorisation de stationnement n°9 ;
N°2021_ARR_0388**

Le Maire de CASTELSARRASIN, Conseiller Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1, L.2213-1-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le code des Transports, notamment ses articles L.2131-1 et suivants, L.3124-1, R.3121-1 et suivants, et R.3124-1;

VU l'arrêté permanent réglementant la circulation et le stationnement des taxis du 2 mars 2011,

VU l'autorisation de stationnement n°9 délivrée le 26 avril 2011 à Monsieur Lionel LEVADOUX ;

VU le courrier du 18 juin 2021 de Monsieur Lionel LEVADOUX, sollicitant la restitution à la Commune de la licence de taxi numéro 9 à compter du 1^{er} juillet 2021 et le récépissé de cessation totale d'activité auprès du Centre de Formalités des Entreprises daté du 30 juin 2021 ;

ARRETE

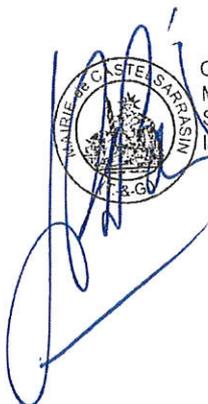
ARTICLE 1^{er} : A compter du 1^{er} juillet 2021 à 00H00 la licence de taxi n°9 est restituée à la Commune, par cessation d'activité.

A cette date Monsieur Lionel LEVADOUX n'est plus titulaire de l'autorisation de stationnement correspondante.

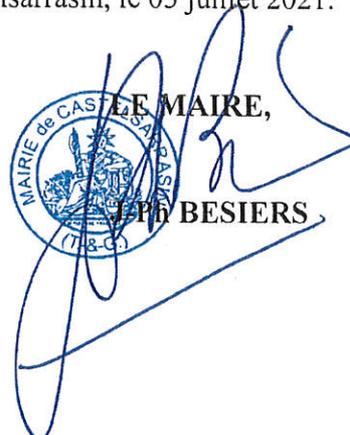
ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à **Monsieur Lionel LEVADOUX et transmise à :**

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique.

Fait à Castelsarrasin, le 05 juillet 2021.



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenue de l'envoi en
Sous-Préfecture le 08/07/2021 et de
la notification le 08/07/2021
POUR LE MAIRE



LE MAIRE,
Philippe BESIERS